



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

21/03/2024

**AFFICHEE LE :**

21/03/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
DES DÉLIBÉRATIONS**

28/03/ 2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTS** : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**CONVENTION DE LABELLISATION AVEC L’UNION NATIONALE DE L’APICULTURE  
FRANÇAISE****DELIBERATION N° DELIB-2024-038****RAPPORTEE PAR : Monsieur Mickaël MARIE**

Pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, la ville de Mondeville est labélisée APicité. Cette reconnaissance attribuée par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) vient récompenser son engagement historique pour les abeilles et le soutien aux apiculteurs.

Cela fait en effet 21 ans que la ville accueille le rucher école de l'Abeille Normande du Calvados qui a formé plusieurs centaines d'apiculteurs amateurs ou professionnels.

Par ailleurs, la ville a mené les actions permettant la sauvegarde d'un environnement sain pour les abeilles : arrêt des produits phytosanitaires, fauches tardives, vergers municipaux, etc. En 2023, elle a aussi accentué sa lutte contre le frelon asiatique en distribuant une centaine de pièges à la population.

La ville de Mondeville est ainsi désormais labélisée 2 abeilles « démarche remarquable ». Elle peut valoriser cet engagement à travers sa communication. Elle doit pour cela signer la convention ci-jointe avec l'UNAF et verser annuellement une cotisation de 500 euros.

Ainsi,

Vu le projet de convention de labellisation, annexé à la présente délibération,

Après consultation de la commission urbanisme et transition écologique du 19 mars 2024,

#### **Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de labellisation avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française, annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
<b>VOTE</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**